

CTEC

LE LABEL OECUMENICA



AGCK Arbeitsgemeinschaft christlicher Kirchen in der Schweiz
CTEC Communauté de travail des Eglises chrétiennes en Suisse
CLCC Comunità di lavoro delle Chiese cristiane in Svizzera
CLBC Cuminanza da lavur da las baselgias cristianas en Svizra



Qui est la CTEC?

La Communauté de travail des Églises chrétiennes (CTEC) est la plate-forme œcuménique nationale de Suisse. Fondée en 1971, elle réunit des personnalités dirigeantes de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS), de la Conférence des évêques suisses, de l'Église catholique-chrétienne de Suisse, de l'Église évangélique méthodiste en Suisse, de l'Alliance des paroisses baptistes de Suisse, de l'Armée du salut, de l'Alliance des Églises évangéliques luthériennes en Suisse et dans la principauté du Liechtenstein, du Diocèse orthodoxe de Suisse du patriarcat œcuménique de Constantinople, de l'Église orthodoxe-serbe en Suisse, et de l'Église anglicane en Suisse. La CTEC est membre associé du Conseil œcuménique des Églises à Genève, et collabore avec d'autres communautés de travail ecclésiales en Europe.

Qu'est-ce que le label Oecumenica de la CTEC?

Oecumenica est un label de qualité national attribué pour distinguer un travail œcuménique ayant valeur exemplaire. Il comprend un certificat, un logo pouvant être utilisé pour la communication autour d'un projet primé, et une mention sur le site internet de la CTEC.

Voici notre logo:





Quels sont les projets distingués par le logo?

La CTEC souhaite réaliser et soutenir des projets œcuméniques prometteurs dans notre pays et diffuser de bonnes idées. Son objectif est d'aider et encourager les Églises à entreprendre des démarches persévérantes et tournées vers l'avenir, afin de montrer de manière tangible qu'elles sont unies en Jésus-Christ: promouvoir la collaboration et la prière commune malgré les différences de tradition.

Le label Oecumenica représente un moyen de mieux faire connaître des projets œcuméniques. Il montre ce qu'il est possible d'accomplir ensemble, et prouve que l'œcuménisme est bien vivant dans notre pays. C'est aussi une mesure de la CTEC destinée à attirer l'attention sur les lignes directrices de la Charta Oecumenica (8.1).

A qui est attribué le label Oecumenica?

Le label distingue des projets œcuméniques réalisés par des particuliers, des paroisses, des communautés religieuses ou des organisations ecclésiastiques. Les critères d'octroi du label illustrent le genre d'actions pouvant entrer en ligne de compte. Tous les projets locaux, régionaux, suprarégionaux et nationaux qui créent des liens entre les confessions chrétiennes peuvent faire l'objet d'une demande.

Qu'apporte le label Oecumenica?

Le droit d'utiliser le label Oecumenica sur ses imprimés, dans sa publicité et sur internet garantit un œcuménisme de bonne qualité qui a fait l'objet d'un examen strict. Le label contribue à soutenir un projet et à le faire connaître au public au niveau national, et le rend accessible par le site internet de la CTEC. Son attribution peut se faire sous la forme d'une manifestation qui donnera une publicité supplémentaire au projet.

Comment procéder: demande auprès de la CTEC

Les responsables de projets déposent une demande d'attribution du label Oecumenica auprès du secrétariat général de la CTEC, Christiane Faschon, Nollenstrasse 3, 8572 Berg, 071 636 15 06, info@agck.ch .

Vous pouvez utiliser le formulaire de demande figurant sur Internet ou le commander au secrétariat général. Vous devrez joindre une documentation qui permette à quelqu'un de l'extérieur de se faire une idée du projet et de son fonctionnement. Le secrétariat accusera réception et vous demandera si nécessaire des informations plus détaillées, puis fera suivre la demande à la commission du label de la CTEC.

Élue par le comité de la CTEC, la commission est constituée de personnalités des Églises membres. Le projet et ses domaines partiels doivent être rendus accessibles en tout temps aux membres de la commission du label. Celle-ci examine le projet selon les critères définis et, le cas échéant, propose au comité de la CTEC l'attribution du label Oecumenica. Elle motive sa proposition avec un document précisant pourquoi le projet satisfait aux critères.

Comment le label est-il remis?

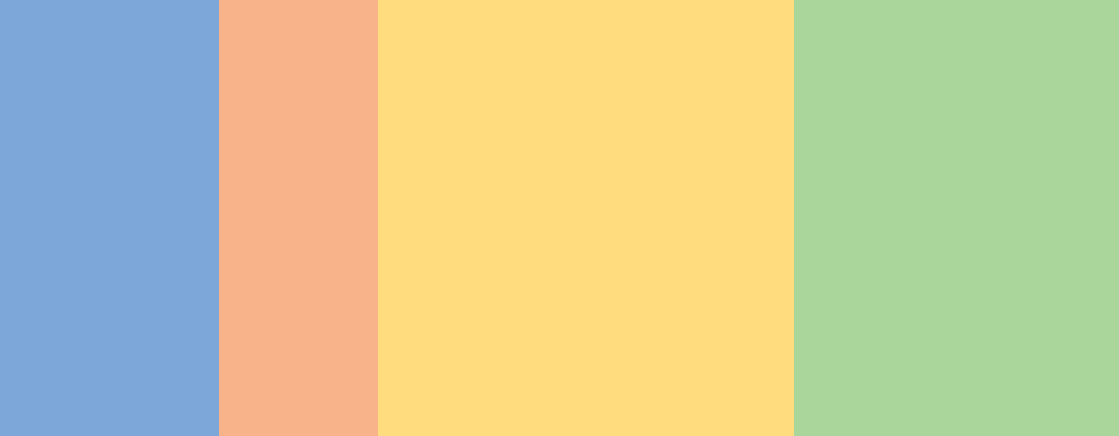
Le comité de la CTEC statue sur l'attribution du label Oecumenica. Le secrétariat général convient avec les responsables du projet de l'organisation d'une manifestation appropriée et publique qui permette de donner un écho médiatique à la remise du label. Celle-ci peut être combinée avec une cérémonie religieuse si cela s'avère judicieux.

Dans la mesure du possible, le label est remis par la présidence du comité de la CTEC, avec le soutien du secrétariat général. La commission du label est invitée. Après la remise officielle, le logo du label Oecumenica pourra être utilisé pour le projet et ses publications.



Critères d'octroi

1. Le projet met en œuvre de façon exemplaire un ou plusieurs engagements personnels de la Charta Oecumenica. Édictée en 2001 par le Conseil des conférences épiscopales européennes (CCEE) et la Conférence des Églises européennes (CEC-KEK), la Charte (Lignes directrices en vue d'une collaboration croissante entre les Églises en Europe) a été signée en 2005 à Saint-Ursanne par les Églises membres de la CTEC. Elle peut être commandée au secrétariat général ou téléchargée sur Internet.
2. Le projet jette un pont entre au moins trois Églises différentes. Les projets réalisés dans de petites localités peuvent éventuellement être pris en considération même s'ils n'impliquent que deux Églises.
3. Il encourage la compréhension pour les expériences de foi et les formes de spiritualité et de théologie des autres confessions chrétiennes, et renforce l'espoir d'unité.
4. Le projet revêt un caractère exemplaire. L'idée peut être reprise et réalisée ailleurs.
5. Le projet s'inscrit dans la durée. Il est réalisé pendant une période assez longue ou régulièrement repris. Les manifestations uniques entrent moins en ligne de compte.
6. Le projet est ancré dans des Églises. Il a été approuvé par les services compétents des Églises impliquées, ou les Églises en ont pris connaissance.
7. Le projet est ouvert, c'est-à-dire qu'il permet à d'autres Églises qui le souhaitent d'y participer.

- 
8. Le financement du projet est transparent. Les ressources financières, le budget et les comptes peuvent être consultés par tout le monde.
 9. Le projet se distingue par une communication efficace avec toutes les Églises participantes, tant verticalement avec les personnes et organes dirigeants des Églises concernées, qu'horizontalement avec leurs membres et le public.
 10. Le projet offre une possibilité de participation aux personnes intéressées et encourage les mesures de contrôle de la qualité (feedback, évaluation, possibilités d'améliorations, entre autres).

Pour combien de temps le label est-il attribué?

La durée est précisée dans le certificat délivré pour le projet. Elle peut varier suivant le projet, mais est généralement de trois ans. Passé ce délai, les responsables peuvent demander une prolongation.

Pour cela, ils doivent procéder de la même façon que pour la première demande. La commission du label réexamine le projet et soumet à nouveau une proposition au comité. En principe, la prolongation se fait par courrier, mais il est possible de demander l'organisation d'une nouvelle manifestation comme lors de l'attribution du label.

Projets distingués

Les projets distingués sont présentés sur Internet. Vous y trouverez une description succincte, une brève explication du comité sur les raisons de l'attribution, ainsi que les principales personnes à qui s'adresser.

Contact

Anne Durrer
Secrétaire générale CTEC.CH
Sulgenauweg 26
Case postale 3016
3001 Berne
info@agck.ch
www.agck.ch